

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2° /11-07
Séance du 23 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

POLES DE COMPETITIVITE

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DES POLES DE COMPETITIVITE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'approuver le projet de convention de partenariat relative aux aides aux entreprises pour des projets de recherche et développement dans le cadre du pôle de compétitivité,
- ❖ de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec la Région Alsace.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet .. 1. MARS 2007
Publication .. 2. MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
délégué



Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER